

# LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: FAikirk 1139

VOLUME XXII — No 21

1

MAI 1939

## CONGRES DES SYNDICATS CATHOLIQUES A MONTREAL

### Le problème du Textile au Canada

La Dominion Textile Co., est d'erechef à l'affiche... et avec sa manière bien à elle de rechercher la publicité!...

Après avoir refusé récemment de participer à une réunion du comité de conciliation convoquée par l'Office des Salaires Raisonables, le président de cet Office, M. le juge Roy, peu de jours après, se voit contraint de supplier l'hon. premier ministre d'intercéder auprès de cette compagnie pour lui faire observer les ordonnances qu'elle viole, plutôt que de la poursuivre pour pénalité, comme le réclament les ouvriers. Quelle frappante coïncidence, d'autre part, entre ces faits et les cinquante accusations du député Maxime Raymond contre cette compagnie à la Chambre fédérale. M. Raymond, s'appuyant sur le rapport du juge Turgeon et sur sa connaissance personnelle, a révélé une fois de plus comment la Dominion Textile exploite ses ouvriers. Et ceci était à l'appui de son bill, adopté en deuxième lecture, à l'effet d'amender la Loi des compagnies pour contraindre les compagnies protégées par le tarif à déclarer, entre autres choses, au gouvernement, les salaires payés à leurs ouvriers avant de pouvoir donner des dividendes. M. Raymond a droit à nos félicitations pour ce geste et nous souhaitons l'adoption de son bill.

Cela sera un bon pas pour diminuer l'exploitation dont les ouvriers et le public consommateur sont les victimes; cela ne tarira pas toutefois la source des conflits et des injustices entre, d'une part, la Dominion Textile Co., et d'autres Cies qui lui ressemblent dans la même industrie et, d'autre part, leurs ouvriers.

Dans l'industrie textile, le problème des rapports équitables entre le capital et le travail comporte une solution beaucoup plus vaste et beaucoup plus complexe. Le juge Turgeon l'a bien noté que ce même problème nécessitait l'uniformisation des lois provinciales des compagnies avec la Loi fédérale, puis en plus "peut-

(Suite à la page 2)

### PREMIER CONGRES REGIONAL

### Les 17 et 18 juin

### Initiative du Cercle Léon XIII

Le Cercle Léon XIII, sous la présidence de M. Hector Cormier, a pris l'initiative de convoquer le premier congrès régional de tous les syndicats catholiques nationaux du diocèse de Montréal. Plus de soixante syndicats de Montréal et de St-Jérôme y prendront part. Les Syndicats de St-Jean, Valleyfield, Granby, Sorel, St-Hyacinthe, Sherbrooke, seront invités à y déléguer des représentants fraternels.

Le Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal, sous la présidence de M. Philippe Girard, organisateur général, a donné avec enthousiasme son entier appui à ce magnifique projet que tous avaient en tête depuis des années. Les organisateurs sont donc assurés de la plus entière collaboration de tous les syndicats. Le succès de ce premier congrès régional est donc assuré.

#### INSCRIPTION ET PREMIERE SEANCE

Samedi soir, le 17 juin, de 8 hrs à 8½ hrs. Inscription des délégués officiels, à l'édifice des Syndicats Catholiques. A 8½ hrs, première séance du congrès. Le sujet de la discussion portera sur l'étude des résolutions traitant de la propagande syndicale.

#### MESSE DES CONGRESSISTES

Dimanche matin, le 18 juin, à 8 hrs ½, à la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, située à côté de l'église Ste-Catherine, rue Amherst, M. l'abbé Lucien Valois, assistant-aumônier des Syndicats du diocèse de Montréal, célébrera la messe aux intentions des congressistes. M. l'abbé Bertrand, aumônier général du diocèse de Montréal, présentera M. L. Olivier, curé de la paroisse, et Mgr Chaumont donnera l'allocution.

#### DEUXIEME SEANCE

A 10 hrs a.m. aura lieu la deuxième séance du congrès à l'édifice des Syndicats Catholiques. Le sujet général portera sur le droit du syndicat, légalement constitué, au contrat de travail stipulant l'emploi exclusif de sa main-d'oeuvre.

A 2 hrs, encore à l'édifice des Syndicats Catholiques, se tiendra la troisième et dernière séance du congrès. On étudiera les résolutions portant sur la collaboration qui doit exister entre les syndicats et le secrétariat des Syndicats Catholiques, les Conseils de Métiers, le Conseil Central, la Fédération et la C.T.C.C.

Toutes les résolutions de ce congrès seront envoyées, selon leur objet, au Secrétariat de Montréal, aux Conseils de Métiers ou au Conseil Central.

### M. Bernard Rose

#### Mise au point

Dans des articles, bien documentés par ailleurs, un de nos collaborateurs bénévoles a confondu le nom de M. Bernard Rose avec celui de Fred Rose.

Nous tenons à dissiper tout doute à ce sujet et à rendre justice à M. Bernard Rose, avocat avantageusement connu de ses concitoyens. Ce monsieur n'a jamais été mêlé aux activités de M. Fred Rose. Homme cultivé, il s'est toujours préoccupé des problèmes sociaux et a publié, à plusieurs reprises, des articles dénonçant les agissements des communistes.

Nous sommes loin de partager toutes ses idées sociales; nous devons cependant lui rendre justice en ne mêlant pas son nom à ceux qui font de la propagande communiste.

LA REDACTION

### Syndicats divers dans la profession organisée

#### EXPERIENCE DE L'EUROPE

Aux Pays-Bas, l'industrie du livre vient de commémorer un fait qui est encore rare dans la vie de la profession organisée.

Le 5 janvier, la convention collective pour l'imprimerie existait depuis un quart de siècle sans interruption, et, en même temps, la juridiction professionnelle que cette convention avait établie.

Cela vaut la peine d'étudier plus amplement l'histoire de cette convention, et nous espérons pouvoir le faire sous peu. Dès à présent, nous voudrions exposer cependant toute l'importance du fait que, vingt-cinq années durant, cette convention a pu exister sur la base d'une collaboration continue de toutes les organisations intéressées, bravant toutes les difficultés suscitées par la guerre mondiale, les périodes de hausse ou de baisse économiques... Et les organisations intéressées étaient trois organisations patronales et pas moins de quatre syndicats ouvriers: socialiste, catholique, protestant et neutre.

Cette convention démontre donc bien clairement l'erreur du Bureau International du Travail, — que nous avons signalée en avril 1937 (nous rappelons que le B. I. T. n'a jamais répondu à nos observations), — que la di-

(Suite à la page 8)

### Patrons Canadiens-Français

"Que dire de ces industriels catholiques qui n'ont cessé jusqu'à présent de se montrer hostiles à un mouvement ouvrier que Nous-mêmes recommandé?" — Paroles de Pie XI, dans "Divini Redemptoris".

Ce qui importe, c'est que le salaire soit conforme à toutes les exigences de la justice.

Tél.: Usine: 328 - Résidence: 67

Case postale 478

### LAFLAMME & BOURASSA

MANUFACTURIERS DE PRODUITS EN CIMENT  
Blocs de construction, de cheminée, tuyaux, drains, etc.

DUNBRIK - DUNTHLE

USINE: Près du Collège commercial : Résidence: 484, rue FOURNIER  
SAINT-JEROME, P.Q.



## ÇA MARCHE PAS !

Les représentants de l'union internationale de la fourrure se pavent dans divers milieux et répètent à qui veut les entendre que l'union nationale de la fourrure, "Ça marche pas".

Toujours selon ces prophètes de malheur, voici ce qu'ils disaient au début de 1938, en février: l'union de la fourrure des Syndicats Catholiques, ça marchera pas; trois mois plus tard ils répétaient, elle est à terre; toujours d'après les mêmes, six mois plus tard, elle n'existait plus. Et maintenant, un an et trois mois après la formation de l'union nationale, ils répètent encore sans jamais se lasser: "Cette union-là ça marche pas, et le comité paritaire non plus".

La vérité, c'est que ça marche: notre union progresse, des membres de l'internationale viennent signer leur adhésion chez nous, et le comité paritaire, qui régit notre contrat, le fait respecter.

La seule chose qui ne marche pas, c'est le raisonnement des fonatiques qui ne veulent rien comprendre et qui passent leur temps à nous critiquer.

P. P.

## AVIS IMPORTANT

### Aux secrétaires-trésoriers des Syndicats affiliés à la C. T. C. C.

Les secrétaires-trésoriers des Syndicats affiliés à la C.T.C.C. sont priés de prendre connaissance de la résolution suivante adoptée au Congrès de Thetford-les-Mines en septembre dernier:

"Que la fin de l'année fiscale de la C.T.C.C. soit fixée au 31 mai; que les syndicats et fédérations aient jusqu'au 15 juillet pour faire parvenir leur taxe per capita de mai pour pouvoir avoir le droit d'être représentés au Congrès".

Adopté.

14 février 1939.

M. A. Bourdon, trésorier de la C.T.C.C.

## Le Syndicat des Employés de la Cité de Montréal

Copie du communiqué présenté par le Syndicat des Employés de la Cité, au comité nommé par le Conseil municipal pour étudier le problème de l'enlèvement de la neige.

Messieurs,

Les Employés de la Cité portent à votre attention les demandes et les suggestions suivantes:

Nous vous demandons de prendre en sérieuse considération ces quelques notes, dans le bien général de la Cité, aussi des employés et des contribuables.

10.—Outillage pour enlèvement de la neige. Que chaque surintendant des divisions ait son budget pour disposer des dépenses qui sont encourues dans ce département.

20.—Réparage de l'outillage. Que les surintendants de chaque division aient l'avantage de faire entretenir et réparer leur outillage et que les surintendants et les contremaîtres répartissent l'outillage suivant la grandeur des quartiers.

30.—Remisage de l'outillage. Que chaque contremaître ait l'avantage de remiser son outillage qui est en condition; aussi qu'il fasse rapport au surintendant du matériel qui est défectueux, pour réparation. A ces causes, nous considérons une économie établie par les chefs du département.

40.—Les Employés de la Cité vous demandent de fournir le nombre suffisant d'employés suivant la grandeur de chaque quartier afin qu'il n'y ait pas de retard dans l'enlèvement de la neige.

50.—Les Employés de la Cité demandent respectueusement que les surintendants aient à leur disposition l'argent nécessaire à l'enlèvement de la neige au fur et à mesure qu'elle tomberait.

60.—Les surintendants n'ayant pas l'argent nécessaire à leur disposition, ceci occasionne un retard dans l'opération de leur travail, ce qui cause des déboursés considérables, car la neige se durcit.

70.—Les Employés de la Cité portent à l'attention de la Commission de la Voirie: que les taxes votées re: enlèvement de la neige, entretien des trottoirs, entretien des rues, soient spécialement employées pour les fins ci-haut mentionnées.

80.—Nous insistons pour que ces taxes demeurent et soient dépensées non pas pour la location de l'outillage, mais pour l'entretien et l'achat de machines, au besoin, par les argents votés à ces fins.

90.—Nous demandons dans l'intérêt et pour économie du département que, durant les tempêtes de neige, une loi interdisant le stationnement des automobiles, soit établie, afin de faciliter le travail des employés.

100.—Les Employés de la Cité vous suggèrent que l'enlèvement de la neige soit réparti la nuit comme le jour. Vu la circulation intense, il y aurait économie à enlever la neige la nuit, dans le plus grand intérêt de la Cité.

Veillez accepter, Messieurs, ces quelques renseignements pour la bonne administration générale du département.

Nous serions anxieux de vous rencontrer pour discuter avec vous les détails, en ce qui concerne le département de la Voirie.

Nous nous soucrivons

Vos tout dévoués,

Les Employés de la Cité,

par: A. COURCELLES, prés.

Y. GAUDET, secr.-corr.

## Le problème du Textile au Canada

(Suite de la 1ère page)

être la surveillance et la coopération fédérale-provinciale". En conséquence, les organisations ouvrières du textile de Québec et d'Ontario pressent, depuis deux ans, les autorités provinciales et fédérales d'organiser à cette fin une conférence interprovinciale du textile et ces mêmes autorités n'ont encore rien fait!...

C'eût été bien nécessaire pour uniformiser certaines conditions de base dans cette industrie si hautement internationalisée, pour préparer la voie à des conventions collectives de travail interprovinciales dans les deux principales branches de cette industrie: le coton et la soie.

### La "Fair Labor Standards Act" aux Etats-Unis

Il est désolant de constater combien loin le Canada traîne en arrière de maints pays pour arriérer une réglementation nationale de conditions de travail de base dans cette industrie. Le gouvernement américain vient précisément de décréter cette réglementation nationale dans toute l'industrie du coton. En vertu du Fair Labor Standards Act., adopté le 25 octobre 1938, les Etats-Unis ont été divisés en trois zones et des minima de salaires et des maxima d'heures de travail ont été fixés, après avoir défini, en plus, où commence et finit l'industrie du coton et celle de la soie. Nos voisins ont compris que cette solution était la seule qui convenait dans une industrie à concurrence internationale si intense. La constitution américaine permettait heureusement l'adoption de cette Loi par le Congrès fédéral américain, parce qu'il s'agissait d'une industrie dont la production fait l'objet d'un commerce inter-Etat.

Outre cette distinction, la constitution des Etats-Unis fait relever la législation sociale de chaque Etat, comme c'est le cas pour chaque province du Canada. Mais la constitution canadienne n'accorde pas la même latitude à notre gouvernement fédéral. Est-ce un désavantage ou un avantage sur la constitution américaine? Il est clair que, de prime abord, ce soit un désavantage lorsqu'il s'agit de réglementer une industrie qui opère au Canada dans les mêmes conditions qu'aux Etats-Unis.

Ceux qui souffrent le plus de ce désavantage au Canada, ce sont les ouvriers du textile. Ceux-ci sont impuissants avec le gouvernement fédéral à réglementer les conditions de travail dans cette industrie sur une base nationale, alors que de puissantes compagnies du textile ont des ententes nationales pour se protéger de toutes façons jusqu'à même fixer le prix de leurs marchandises. Cette situation crée une anomalie criante pour les travailleurs du textile.

### Où est le remède au Canada?

Le remède ne devrait-il pas être le même au Canada qu'aux Etats-Unis? Toutes les industries hautement protégées par le tarif ne devraient-elles pas être assujetties à des normes nationales ou des conditions de travail de base décrétées par le gouvernement fédéral? Par leur récente législation les Etats-Unis se sont conformés à la Convention Internationale du Textile, adoptée à Genève en 1937, laquelle fixait le semai-

ne des quarante heures dans cette industrie et accordait un délai de deux ans pour sa mise en vigueur par tous les pays membres de la Société des Nations.

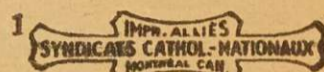
Deux ans sont passés, de nombreuses grèves ont eu lieu, une enquête royale retentissante fut tenue, les organisations ouvrières s'épuisent en démarches pour provoquer une entente entre les gouvernements provinciaux et le fédéral, et l'on ne voit pas encore quand entente il y aura sur la questions du textile entre le gouvernement d'Ottawa et notamment les gouvernements de Québec et d'Ontario.

Triste piétinement et absence de coopération provenant d'anémiosités politiques connues. Le conflit de juridiction Fédérale-provinciale dans le domaine social en est une autre cause beaucoup plus grave.

Quand nos hommes politiques nous sortiront-ils de ce dilemme? Qu'ils y mettent plus de bonne volonté, avec les moyens dont ils disposent, pour résoudre le problème du textile en notre pays. Après cela nous jugerons du résultat de leurs efforts.

Alfred CHARPENTIER, prés.,  
C.T.C.C.

Aidez le  
Syndicat des  
Boulangers  
en exigeant  
de votre  
vendeur  
sa carte de  
membres du  
syndicat



Ce Journal est imprimé au No  
430, rue Notre-Dame Est, 8  
Montréal, par l'IMPRIMERIE  
POPULAIRE (à responsabilité  
limitée). Georges Pelletier, ed.

EMBAUMEUR DIPLOME

Tél. CHerrier 9010

J.-H. LAPERLE

● SALONS MORTUAIRES

DIRECTEUR DE FUNERAILLES

1717, rue AMHERST

MONTREAL

En face de l'église Ste-Catherine.

DUpont 0637

LORENZO LEBEAU

DIRECTEUR DE FUNERAILLES  
SALONS MORTUAIRES

479 BOULEVARD CREMAZIE EST

Bonnier, Duclos & Bonnier  
ADMINISTRATEURS DE  
La Compagnie d'Assurance Funéraire  
3503 PAPINEAU AMHERST 5469  
de Montréal, Limitée.  
Directeurs de Funérailles

Bureau: DUpont 1347

GEORGES PELLETIER

DIRECTEUR DE FUNERAILLES

SALONS MORTUAIRES

EXPERT EMBAUMEUR — SERVICE D'AMBULANCE

1915 est, Boul. Gouin,

MONTREAL



## Adieux de M. A. Bourdon, délégué à Genève

Au moment de laisser Montréal je me fais un devoir d'adresser un salut fraternel à tous les syndiqués catholiques. J'ai un souvenir spécial pour les membres du Bureau Confédéral qui m'ont fait l'honneur de me recommander au Gouvernement Fédéral comme représentant de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada dans la délégation canadienne à Genève. C'est un honneur que j'apprécie et dont je garderai un souvenir impérissable.

Qu'il me soit permis de saluer avec une émotion bien vive les membres du Syndicat Catholique National des Fonctionnaires Municipaux pour la confiance dont ils m'honorent depuis si longtemps. Inutile de dire combien j'ai apprécié leur générosité sans égale à l'occasion de mon départ pour Genève.

Durant mon absence, je serai au milieu de vous par la pensée chaque jour. J'espère que ce voyage me sera fructueux et que j'en rapporterai une expérience profitable pour le mouvement syndical catholique. Je termine en disant à tous un amical au revoir.

M.-A. BOURDON,  
trésorier de la C.T.C.C.

## Pour la dignité du travail et le relèvement des travailleurs

L'Eglise propose-t-elle un programme positif?

### I.—Les droits des travailleurs

Le premier droit des travailleurs, c'est le *juste salaire*, qui doit être d'abord un *salaire vital*.

Parmi les devoirs principaux des patrons, il faut mettre au premier rang celui de donner à chacun le salaire qui lui convient.

(Léon XIII, *Rerum Novarum*.)  
Salaire vital, le juste salaire est aussi *familial*.

Dans la société civile, le régime économique et social doit être constitué de façon que le père de famille puisse gagner ce qui... est nécessaire à son entretien et à celui de sa femme et de ses enfants.

(Pie XI, *Casti Connubii*.)

#### Repos.

Le travailleur a droit au *nécessaire*.

Le droit au repos de chaque jour ainsi que la cessation du travail le dimanche doivent être la condition expresse ou tacite de tout contrat passé entre patron et ouvrier.

(Léon XIII, *Rerum Novarum*.)

Enfin les travailleurs ont droit à la protection de leurs corps et de leurs âmes, de leur personnalité humaine.

Voici, d'après Pie X, dans son *Motu Proprio*, quelques devoirs des employeurs envers leurs employés:

Ne pas nuire à leurs justes épargnes ni par des violences, ni par des fraudes, ni par des moyens usuraires manifestes ou dissimulés.

Leur donner la liberté d'accomplir leur devoir religieux.

Ne pas les exposer à des séductions corruptrices, ni à des dangers de scandale.

Ne pas les détourner de l'esprit de famille ni de l'amour de l'épargne.

Ne pas leur imposer de travaux disproportionnés à leurs forces ou qui conviennent mal à leur âge et à leur sexe.

### II.—La famille des travailleurs

L'Eglise n'accorde pas seulement son attention aux personnes des travailleurs, elle attache une grande importance à leurs familles, car l'institution familiale est la plus ancienne et la plus nécessaire de toutes les institutions.

Témoin ce texte de Pie XI où sont abordés quelques problèmes urgents, notamment celui du logement ouvrier:

Si... les familles, surtout celles qui contiennent de nombreux enfants, sont privées de logement convenable... Si même la mère de famille, au grand détriment de la vie domestique, se voit contrainte d'ajouter à ses charges celle du travail pour se procurer de l'argent; si cette même mère dans les fatigues ordinaires et même extraordinaires de la maternité manque de nourriture convenable, de médicaments, tout le monde voit en quel découragement peuvent tomber les époux, combien la vie domestique et l'observation des commandements de Dieu leur en devient difficile et aussi quel péril peut en résulter pour la sécurité publique... En conséquence ceux qui ont la charge de l'Etat et du bien commun ne sauraient négliger ces nécessités matérielles des époux et des familles sans causer un grave dommage à la société.

(Pie XI, *Casti Connubii*.)

Pour le salut de la famille ouvrière, la doctrine catholique, seule au milieu de toutes les idéologies libérales ou sociales, réclame le retour de la mère au foyer. C'est par un abus néfaste et

qu'il faut à tout prix faire disparaître que les mères de famille à cause de la modicité du salaire sont contraintes de chercher, en dehors de la maison, une occupation rémunératrice, négligeant les devoirs très particuliers qui leur incombent, l'éducation des enfants.

(Pie XI, *Quadragesimo Anno*.)

### III.—Le droit d'association et le syndicalisme

L'Eglise reconnaît hautement aux travailleurs ce droit qui est la condition de tous les autres: *Le droit à l'association*. Et elle les invite instamment à en faire usage:

Si, comme il est certain, les citoyens sont libres de s'associer, ils doivent l'être également de se donner les statuts et règlements qui leur paraissent les plus appropriés au but qu'ils poursuivent.

(Léon XIII, *Rerum Novarum*.)

Que ce droit d'association conduise directement au syndicalisme, c'est ce que l'Eglise affirme:

Le droit des ouvriers de faire des syndicats est indubitable. Il est une des formes du droit d'association.

(Léon XIII, *Longinqua Oceani*.)

L'Eglise reconnaît et affirme

le droit des patrons et des ouvriers de constituer des associations syndicales soit séparées soit mixtes et y voit un moyen efficace pour la solution de la question sociale.

L'Eglise dans l'état actuel des choses estime moralement nécessaire la constitution de telles associations syndicales.

(Suite à la page 6)

"Jura mais un peu tard  
Qu'on ne l'y prendrait plus"

Le conseil est bon — Etre mal avisé ou attendre est préjudiciable. Nos ingénieurs et nos ouvriers spécialistes répareront parfaitement votre système de chauffage et de plomberie. N'hésitez plus!

Concessionnaires des brevets de chauffage par Rayonnement.

Téléphonez : AMherst 1788

2114 est, rue Rachel

MONTREAL



## Service en Relations Industrielles

Depuis trente-neuf ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflits dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application de salaires raisonnables aux travaux de l'Etat; L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

### LE MINISTRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. NORMAN McL. ROGERS  
Ministre

W. M. DICKSON  
Sous-ministre



# ECHOS DE ST-JEROME

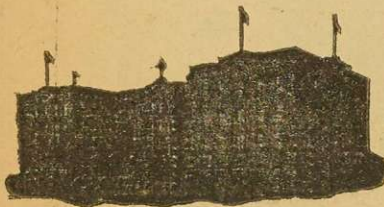
## Nouvelles

### Un 10e anniversaire

Le collège commercial de St-Jérôme invite tous les anciens à un conventum qui aura lieu le dimanche 4 juin prochain.

Cette réunion marquera le 10e anniversaire de la fondation de l'Amicale. Les anciens sont instamment priés de faire diligence pour se procurer leurs cartes le plus tôt possible afin de hâter les derniers préparatifs des fêtes.

Un appel spécial est dédié à l'adresse des jeunes. A notre dernière organisation, "Souper-Concert", nous avons remarqué que plusieurs des dernières années de collège étaient de la partie; alors souhaitons que ce nombre s'accroisse et qu'un grand nombre vienne grossir nos rangs. Les plus jeunes sont généralement les benjamins des mamans. L'Alma Mater est une bonne mère, venez donc lui procurer ce plaisir.



Le souvenir de la vie collégiale reste vivace au coeur de tout ancien élève. Il ne peut s'éteindre avec les années et l'oubli ne peut entrer dans l'âme d'un ancien élève qui comprend ce qu'il doit à son Alma Mater. Tout coeur bien né aime à revoir les maîtres de son enfance, à retrouver les lieux

témoins des ébats et des labeurs de sa jeunesse. Alors, chers anciens soyez des nôtres, et venez revivre les douces émotions d'antan.

Pour renseignements, s'adresser soit au collège, ou à M. Paul-Aimé Castonguay, ou à M. Octavien Tessier, ou à M. Paul Lachance, ou à M. Alf. Foisy.

### Le Syndicat de l'industrie du bois incorporé

Ce syndicat a connu depuis quelques mois "la danse des ordonnances". Cette industrie a été successivement assujettie aux ordonnances 4 et 24. Le 31 décembre dernier l'ordonnance no 24 pour l'industrie du bois devenait en vigueur avec les salaires de .28 et .34 sous de l'heure, cette ordonnance qui devait assujettir tous les moulins de St-Jérôme fut amendée le 24 février de manière à ce que le principal moulin à bois en fût exempté; aujourd'hui l'ordonnance 24 est complètement annulée sous prétexte de la réviser afin de la rendre plus efficace; mais les employés, organisés cent pour cent dans cette industrie à St-Jérôme veulent absolument voir leurs conditions s'améliorer; ils ont obtenu du ministère du Travail l'intervention de son conciliateur, M. Cyprien Miron. M. Miron a rencontré les autorités de la Eagle. La décision du ministère, à la suite de ces démarches, ne nous sera connue qu'au moment où ce journal vous sera distribué. Nous ferons connaître au public ces résultats dans nos quotidiens et nos hebdomadaires locaux.

### Syndicat des employés de magasin

La formation de ce syndicat a été autorisée par le secrétaire de la province. Un autre syndicat qui a pris naissance dans les catacombes; bien que peu nombreux il est solide et fort; à cause des dispositions de leurs employeurs, ces ouvriers sont prudents et s'organisent sagement, c'est pourquoi ceux qui veulent devenir membres de ce syndicat doivent s'adresser à l'organisateur général qui soumettra leurs noms aux membres du syndicat pour approbation. S'ils sont acceptés ils recevront une lettre les autorisant à assister aux assemblées et à devenir membres.

### Syndicat des barbiers

Nos figaros sont heureux de voir fonctionner efficacement leur comité paritaire. Le certificat de qualification exigé par le comité a été de nature à empêcher deux individus de venir faire une concurrence déloyale à nos barbiers. En effet, après quelques trois mois de pratique on se croit barbier. On ne connaît aucun règlement d'hygiène, on ne peut reconnaître les maladies de la peau, on ignore si telle maladie est contagieuse, etc... Le certificat de qualification pour nos barbiers comme pour les coiffeuses est une sécurité et une garantie non seulement pour le barbier professionnel mais surtout pour le public.

Comme il existe entre les limites de la juridiction territoriale de la convention des barbiers du district de Terrebonne et celle de Montréal une zone neutre, une délégation rencontrera le ministre du Travail ainsi que les représentants à l'Assemblée législative des comtés des Deux-Montagnes et de Terrebonne afin de faire exécuter la demande faite au mois de décembre d'étendre la juridiction territoriale jusqu'aux limites des conventions voisines.

### Le Syndicat des employés du papier

Une délégation des employés de la Rolland de Saint-Jérôme a rencontré à Crabtree Mills des employés syndiqués de la Howard Smith, fabricante de papier identique à celui de la Rolland. Le président de cette compagnie a reconnu le syndicat catholique de ses employés; la compagnie dispose de sa salle de club pour les assemblées délibérantes du syndicat; la compagnie paye à ses employés au cas de maladie 50 p. c. des \$7.50 que paye le syndicat. Nos syndiqués de Crabtree ont donc \$10.50 par semaine à la maladie. La séniorité des employés syndiqués est reconnue. Tous les employés entrevus se sont dits très satisfaits et les relations entre la compagnie et le syndicat sont des meilleures. Nous espérons recevoir du bureau de direction de la compagnie de papier Rolland les mêmes sentiments de coopération surtout parce qu'il est composé en majorité de Canadiens français et de catholiques.

### Le Syndicat de la construction incorporé

Le comité conjoint de la construction dont le siège social est situé à 406 rue St-Georges à St-Jérôme, téléphone 582, exige de tous les employés dans la construction un certificat de qualification. Ce certificat sera donné gratuitement. Le comité sera donc très sévère pour ceux qui ne le posséderont pas; le comité invite aussi ceux qui n'auraient pas reçu le salaire minimum légal de s'adresser à ses bureaux. Le syndicat de la construction a demandé au conseil de ville d'adopter une résolution conformément aux dispositions de la partie trois de la loi nationale sur le logement afin que ceux des petits propriétaires qui désirent se construire des logements ouvriers puissent bénéficier des exemptions de taxes municipales prévues par la loi nationale sur le logement.

### Conseil régional

Ce Conseil est formé de trois représentants de chaque syndicat et de chaque président. Il tient sa séance régulière les 2e et 4e jeudi de chaque mois. Parmi les questions les plus importantes qui furent mises à l'étude il y a la demande de la construction d'un hôpital à St-Jérôme; la demande au Conseil municipal de l'adoption d'une résolution à l'effet de former un comité de conciliation composé de deux représentants des syndicats catholiques pour les ouvriers, deux représentants des industries et deux représentants du Conseil municipal; la création d'une école industrielle à St-Jérôme. Au début de juin une assemblée publique sera tenue sous les auspices du Conseil régional des syndicats catholiques pour renseigner le public sur les démarches qui auront été faites à ce sujet.

## Ce que veulent nos ouvriers

par l'abbé Emile Dubois, curé de Saint-Jérôme

### IV

### Le contrat collectif, la conciliation et l'arbitrage

J'arrive, dans cette quatrième partie, au but principal des syndicats: rendre possible la signature d'un contrat entre associations patronales et associations ouvrières, promouvoir dans les milieux industriels la conciliation et l'arbitrage.

Comme dans les trois articles précédents, je n'aurai que la modeste ambition de résumer les abondants travaux écrits sur ces sujets par d'éminents sociologues et de travailler pour ma part, si minime soit-elle, au rapprochement nécessaire des patrons et des ouvriers.

Louis Deschênes, économiste français de renom, définit ainsi ces conventions de travail: "Les accords collectifs sont des ententes entre les patrons et les ouvriers d'une industrie, groupés chacun de leur côté, par lesquelles ils établissent, par l'organe de leurs délégués respectifs, certaines règles auxquelles ils s'engagent à conformer dorénavant les contrats de salaire".

Ces accords collectifs dominent les contrats individuels de travail et les supposent; ils ne les créent pas, ne faisant que les soumettre à une sévère réglementation.

Ces accords supposent aussi des groupements chez l'ouvrier et chez le patron. Tous deux nomment des délégués qui, en assemblées régulières, vont décider tel accord jugé bon et acceptable dans tout contrat de travail.

Ces accords ne sont désirables et possibles que s'ils embrassent tous les ouvriers et tous les patrons d'une même industrie dans une région importante. Ils limitent la concurrence ouvrière ou patronale et sont appelés alors à produire, avec des fruits de paix, une meilleure production pour l'employeur et de meilleures conditions de travail pour l'employé.

Et je dis maintenant les avantages que ces accords collectifs sont appelés à rendre dans le monde industriel.

Pour le patron et l'ouvrier, tous y voient un puissant agent de conciliation, "le meilleur et même l'unique moyen de régulariser et de pacifier les rapports du capital et du travail".

riser et de pacifier les rapports du capital et du travail".

Pour l'ouvrier en particulier, l'accord collectif ratifie le contrat de travail qu'il a signé et le protège contre toute exploitation. Il traite sur un même pied avec son maître. Finis les contrats de misère ou de faveur. Tout se passe d'après l'entente préalablement signée entre les délégués respectifs des deux parties.

A son travail, il traite d'égal à égal avec son maître. Car, je l'ai dit plus haut, l'accord collectif intervient non seulement pour régler les salaires, mais aussi les conditions hygiéniques ou morales de l'atelier.

Quelle nécessité pour le travailleur de se sentir à l'abri de toute concurrence déloyale de ces chercheurs de positions sans vergogne, prêts à s'offrir pour un moindre salaire.

Que dire maintenant des profits que retirera le patron d'un accord si bienfaisant!

(suite à la page 5)

Tél. 25

**JEAN-PAUL LEONARD**

NOTAIRE

320, rue St-Georges

St-Jérôme

Tél. 768

456, rue Fournier, St-Jérôme

**L. PICHE EXPRESS**

ST-JEROME-MONTREAL

PL. 5071

Montreal Central Auto Fret

Tél. CR. 1398

1134, rue St-Viateur, Montréal

**S. MAROTTA**

ENTREPRENEUR GENERAL

CONSTRUCTEUR

Tél. 595

105, rue St-Georges, St-Jérôme

**A. BELAIR**

BARBIER

Agence des "PRODUITS PETROL REŃOVATEUR ENRG."

TERMES

SERVICE

**J.-H. LABONTE**

Radios - Laveuses - Poêles - Machines agricoles

517, RUE LABELLE

SAINT-JEROME

Tél. 283

Tél. 448

**J.-W. CYR**

MARCHAND DE MERCERIES ET CONFECTIONS pour hommes et jeunes gens

Habillements et paletots tout faits ou faits sur mesures par les tailleurs TIP TOP - Chapeaux, casquettes, chemises Tooke et Prince, cravates, foulards, gants, bas, pantalons, chaussettes, pyjamas, robes de chambre, chandails, sous-vêtements, parapluies, valises, etc., etc.

314, rue Saint-Georges ST-JEROME, P.Q.

Tél. 10

**Armand Piché**

Electricien-licencié

Tout ouvrage en électricité garanti.

404 St-Georges

St-Jérôme



# Ce que veulent nos ouvriers

Suite de la page 4

Il est assuré d'une grande stabilité dans son personnel et dans sa production, tant que durera son contrat. Avec un personnel content, qui travaille la joie au coeur, je serais fort surpris s'il n'obtenait pas un meilleur rendement annuel.

Finies pour le patron ces grèves subites qui ruinent tout. Finie cette concurrence déloyale d'autres industries similaires. La seule rivalité qui restera, pour l'ouvrier, sera de lutter entre eux d'habileté et de zèle et, pour le patron, de tenter de l'emporter par une meilleure production. "L'accord collectif n'abolit pas la concurrence, dit un économiste, il la déplace. Au lieu de la laisser s'exercer en plein, s'exagérer, porter sur des conditions extrinsèques au travail, il la ramène sur son véritable terrain, le terrain professionnel."

Et puis, quel est le patron qui osera soutenir qu'il n'est pas préférable pour son usine de traiter ces épineuses questions de salaire, de conditions et d'heures de travail avec des gens avisés et pondérés, plutôt qu'avec des ouvriers peu instruits et aigris? Le régime de l'inorganisation n'a déjà que trop duré. Portons à son crédit, sans erreur possible, bien des exploitations honteuses, bien des larmes, bien des grèves, bien du sang. Souhaitons que s'établisse, pour toujours et partout, le régime de l'organisation avec le règne de la paix et de la vraie prospérité pour tous.

Aujourd'hui, bien des patrons, qui regardaient d'un mauvais oeil ces accords collectifs, les acceptent. Ecoutez sir Hugh Bell: "Naturellement, je n'aime pas les Unions pour elles-mêmes. Je prends seulement le monde et les gens comme ils sont. En me plaçant uniquement du point de vue de l'entrepreneur, je préférerais commander à des esclaves. Mais les ouvriers d'aujourd'hui ne sont plus des esclaves, mais des gens impressionnables avec des idées et des sentiments personnels. Ils ont su, en plus, se réunir et s'organiser, ce sont des faits dont je tiens compte. Mais ce sont aussi des faits devant lesquels je m'incline volontiers, pour cette raison qu'il est plus facile de négocier avec des ouvriers organisés qu'avec des ouvriers inorganisés".

"La grande majorité des entrepreneurs de la Grande-Bretagne, écrit de son côté M. Low, sont aujourd'hui favorables au contrat collectif qui amène une plus grande stabilité de la production et donne de meilleurs résultats."

Un dernier avantage d'un tel accord collectif entre patrons et ouvriers, c'est qu'il permet de créer sur place et rapidement, en cas de différends toujours possibles, des comités de conciliation et d'arbitrage.

Chers lecteurs, je suis loin de me faire illusion sur les succès à attendre d'un syndicat. Les hommes sont partout les mêmes, égoïstes, ombrageux, voraces. Ils peuvent gâter les plus belles organisations et faire, de celles qui étaient de nature à concilier les esprits, des agents de discorde. Les uns en poussant trop loin une opposition injustifiée, les autres en réclamant trop ou en exigeant trop vite une réforme qui peut paraître nécessaire.

Je supplie le Ciel de nous garder la paix à Saint-Jérôme. Que Dieu, le Dieu des patrons et des ouvriers, fasse comprendre à tous leur devoir social. Si l'esprit chrétien nous pénétrait davantage au point d'imprégner notre vie — toute notre vie, familiale et sociale — de ses immortels principes et des fortes réalités de l'au-delà, qui oserait prétendre que tout n'irait pas mieux dans ce bas monde.

On se plaint partout qu'il n'y a plus de charité! Or, le prêtre est le ministre d'un Dieu qui a poussé la charité jusqu'à mourir pour nous... Pourtant, combien déjeunent et dînent d'un curé...

On se plaint qu'il n'y a plus de justice sur terre. Qui la prêche le plus? Le prêtre, défenseur des forts comme des faibles... Et pourtant, combien lancent contre lui leurs foudres vengeresses!

On se plaint du relâchement de la morale. Le prêtre s'évertue à la maintenir forte dans les âmes. Et pourtant, combien salissent les plus pures réputations sacerdotales!

*Le prêtre à la sacristie!* Quel triste mot quand il sort d'une bouche catholique. Le prêtre est l'ami des pauvres, de ceux qui souffrent. Il est à sa place partout où il y a une larme à sécher, une misère à soulager, une âme à protéger. *Il est à sa place à la tête des syndicats.* Il ne s'impose pas, on le demande; et s'il parlait, on irait le chercher. Et tels patrons, aux prises avec les unions neutres, l'appellent volontiers pour sortir de leur impasse. Car le prêtre, on le sait bien, n'a pas d'intérêts politiques à protéger, ni de pots-de-vin à recevoir, ni de vengeance à exercer, ni de positions à sauvegarder ou à demander. Avec lui, tous, pauvres ou riches, auront pleine et entière justice.

Ma voix n'a peut-être pas toute l'ampleur voulue pour pénétrer au fond des usines et des consciences, aussi j'emprunte encore, en terminant, celle du grand Pape des ouvriers.

Aux classes ouvrières Léon XIII rappelle leurs devoirs: "Faire en entier et fidèlement le travail auquel elles se sont engagées par juste et libre contrat; ne porter préjudice ni aux biens ni à la personne du patron; se garder des voies de fait quand elles défendent leurs droits; ne prêcher la révolte en aucun cas."

Aux patrons le même Pape recommande: "de ne pas traiter leurs ouvriers comme des esclaves, mais comme des frères; d'adoucir leur sort, autant que l'équité le demande et le permet; de veiller à leurs intérêts spirituels et corporels; de leur donner le bon exemple; et, surtout, de ne jamais dévier des lois de l'équité et de la justice, au détriment de l'ouvrier, en visant à des bénéfices trop rapides et trop considérables".

## A ceux qui ne sont pas encore organisés

Nous entendons malheureusement trop souvent les ouvriers nous répéter lorsque nous sollicitons leur adhésion au mouvement syndical, ces paroles: "faites quelque chose pour nous et alors nous vous joindrons". Ces malheureux ouvriers comprennent mal le rôle de l'organisation et encore plus mal leur propre situation. Ils devraient savoir qu'une machine est un ensemble de pièces et que cette machine ne fonctionnera bien qu'on autant que chacune des pièces qui la compose sera bonne et à la place qui lui convient. Une seule pièce enlevée à un mécanisme quelconque suffit pour en arrêter le fonctionnement complet. Il en est de même pour l'organisation. Un syndicat est un ensemble d'ouvriers d'un même métier visant au même but; il est très important que chacun y soit à sa place et fasse sa part de travail. En restant indifférent et en laissant aux autres tout le travail à faire pour améliorer ses conditions on fait preuve de la pire ingratitude et de manque de sens social. On manque même à son devoir en ne répondant pas aux ordres de notre mère l'Eglise qui nous commande de nous organiser solidement afin de faire cesser la lutte entre les classes et de sauvegarder la paix sociale par une étroite collaboration avec nos employeurs.

eurs. Quand a-t-on vu des soldats hésiter à répondre aux ordres de leurs généraux et attendre le résultat des manœuvres avant de pouvoir se décider d'agir? Pourtant n'est-ce pas là le geste qu'accomplissent nos amis retardataires.

## Le Syndicat des employés du tricot incorporé

Samedi le 27 mai la Fédération C. et N. du textile s'est affilié un syndicat nouveau, celui du tricot de St-Jérôme. Nos ouvriers du tricot à St-Jérôme auront donc un porte-parole officiel et un vrai défenseur dans cette fédération qui a fait ses preuves.

Le travail de l'Office des salaires raisonnables au sujet de la formation d'une ordonnance spéciale est enfin commencé; nous espérons qu'au cours des négociations, nos employeurs s'accorderont pour opter en faveur d'une convention collective si l'on en croit les paroles d'employeurs très importants dans le domaine du tricot. Un compte rendu plus complet sera donné dans notre prochain numéro.

## Le dada de l'éducation

UN DIALOGUE A LIRE

Dans la "Revue Dominicaine" de mai, *Criticus*, pseudonyme qui voile la personnalité d'un religieux bien connu, raille avec humour et vigueur un défaut qui se répand de plus en plus dans les milieux canadiens-français: tenir l'éducation responsable de toutes nos déficiences et de tous nos malheurs. Il faut lire en entier le dialogue échangé entre l'auteur et son interlocuteur, un expert employé aux distilleries nationales.

Nous ne pouvons que reproduire ici l'entrée en matière qui donnera le goût de lire le reste:

"Ce brave homme intoxiqué, non par les produits de son industrie, mais par une critique borque et malfaisante de notre enseignement — un genre devenu chez quelques-uns source d'arrivisme — faisait de l'éducation l'unique, au lieu du principal facteur de succès. Logiquement et à l'inverse, il imputait à des lacunes pédagogiques toutes nos infériorités, tous nos échecs. C'était chez lui une sorte de dada lancinant. Un peu plus, il eût porté au débit des maîtres et maîtresses de classe l'inondation, les années creuses, les gelées précoces et les printemps tardifs. L'argument de défense tiré de notre état colonial, argument passé de mode, mais cuisant de vérité, le mettait en fureur. Quand on invoquait le facteur temps, indispensable à tout progrès, il répondait avec un sourire buté: éducation, éducation! Ce n'était pas un calculateur subtil ni un avare, mais, au grand désespoir de sa femme, il bloquait l'appétit de ses hôtes en leur criant sans cesse: éducation, éducation!"

"La discussion ou plutôt le monologue demeurait stérile, parce que, maintenu sur le plan des idées générales. Pour ma part, je perdais à vouloir convaincre ce bavard mon peu de grec et mon latin. Un jour cependant, je résolus, et cette fois sans lâcher la réplique, de l'attaquer sur son propre terrain... terrain liquide, sans doute, mais je m'y aventurai de pied ferme."

# Faites votre part

Les Allocations Familiales deviendront une réalité si l'opinion publique en comprend la nécessité et en réclame l'institution avec insistance.

Vous pouvez hâter les heureux résultats qui en découleront pour nos belles familles canadiennes en répandant la brochure intitulée "La famille dans le régime économique moderne", du rév. Père Léon Label, S.J.

Pour vous la procurer, adressez-vous au Secrétariat de l'U.C.C., 515, avenue Viger, Montréal.

Prix: 10 sous l'unité, franco, \$1.00 la douzaine, franco.

Tél. 333 113 St-Georges, ST-JEROME

**TAXI**

7 PASSAGERS  
RESTAURANT QUICK LUNCH  
PASSAGERS ASSURES A.-S. LEBEAU, prop.

Tél.: 580

**EMBOUTEILLAGE DOMINION BOTTLING ENR'G.**

R. CHOLETTE, prop.  
Distributeur de  
JUMBO - WYNOLA - HIBES - ROOTBEER - SKI  
587, RUE ST-GEORGES, ST-JEROME (au mois de mai): 601 FOURNIER

Tél. Bureau: 157 Tél. Rés.: 235

**Hermann Barrette, M.P.P.**

AVOCAT  
BARRISTER & SOLICITOR  
316, rue St-Georges ST-JEROME, P.Q.

Tél. 795

**RENE ST-VINCENT**

ASSURANCES GENERALES

211, rue Brière ST-JEROME

Tél. 443-W.

**Mme Théo. LAFONTAINE**

COUPONS, MARCHANDISE  
à la verge  
290, rue St-Georges  
ST-JEROME, P.Q.

Tél. 134

Service prompt et courtois

**A. CYR**

MARCHAND de GLACE  
et CHARRETIER  
527, rue Fournier, ST-JEROME

LIBRAIRIE ST-JEROME Tél. 55

**HENRI PARENT, prop.**

Nouvelles tapisseries 1939 — Journaux — Revues  
345, RUE ST-GEORGES ST-JEROME

ST-JEROME, coin Fournier et Nantel Tél. 382

**CREMERIE ST-JEROME**

JOS. FORGET, prop.  
Lait, crème et beurre — Service prompt et courtois

Tél. 291 Consultations: 2 à 4.30 p.m., 7 à 9 p.m.

**Docteur ALFRED DUVAL**

EX-INTERNE HOPITAL NOTRE-DAME  
348, RUE SAINT-GEORGES SAINT-JEROME, P.Q.

ST-JEROME 649, rue Labelle Tél. 598

**PAUL LOCAS**

PLOMBIER-LICENCIE — FERBLANTIER-COUVREUR  
Ateliers: coin Nantel et Labelle.



## Pour la dignité du travail et le relèvement des travailleurs

(Suite de la page 3)

L'Eglise exhorte à constituer de telles associations syndicales.

(Lettre de la Sacrée Congrégation du Concile à Mgr Liénart, 5 juin 1929.)

### IV.—L'organisation corporative

Mais le syndicalisme ouvrier ou patronal ne donne son maximum de profit social que s'il s'achève dans une *organisation professionnelle et corporative* chargée d'harmoniser les intérêts particuliers au bien commun. L'Eglise recommande avec insistance et chaleur l'organisation corporative.

L'Eglise veut que les associations syndicales soient des éléments de concorde et de paix et dans ce but, elle suggère l'institution de commissions mixtes comme un moyen d'union entre elles.

(Lettre de la Sacrée Congrégation du Concile à Mgr Liénart.)

La politique sociale mettra tous ses soins à reconstituer les corps professionnels... On ne saurait arriver à une guérison parfaite que si aux classes opposées on substitue des organes bien constitués, des "ordres" ou des "professions" qui groupent les hommes non pas d'après la position qu'ils occupent sur le marché du travail, mais d'après les différentes branches de l'activité sociale auxquelles ils se rattachent.

(Pie XI, *Quadragesimo Anno*.)

Ce n'est que par un corps d'institutions professionnelles et inter-professionnelles fondé sur des bases solidement chrétiennes, reliées entre elles et formant, sous des formes diverses et adaptées au régime et aux circonstances, ce qu'on pourrait appeler la corporation, ce n'est que par ces institutions que l'on pourra faire régner dans les relations économiques et sociales l'entraide mutuelle de la justice et de la charité.

(Pie XI, *Divini Redemptoris*.)

### V.—Réforme de l'entreprise

La réforme de la société professionnelle, dans son ensemble, ne doit pas faire oublier la *réforme intérieure de l'entreprise* où se rencontre pour une oeuvre commune patrons et ouvriers.

Pie XI indique le sens de cette réforme:

Nous estimons plus approprié aux conditions présentes de la vie sociale de tempérer quelque peu, dans la mesure du possible, le contrat de travail par des éléments empruntés au contrat de société... Ainsi les ouvriers ou employés ont été appelés à participer en quelque manière à la propriété de l'entreprise, à sa gestion et aux profits qu'elle apporte.

(Pie XI, *Quadragesimo Anno*.)

### VI.—Le relèvement du prolétariat

Toutes ces institutions ne doivent pas simplement aboutir à l'amélioration des conditions de vie des salariés, mais à un relèvement essentiel de la fraction la plus malheureuse du salariat, c'est-à-dire des prolétaires:

Il faut tout mettre en oeuvre afin que... la part de bien qui s'accumule aux mains des capitalistes soit réduite à une plus équitable mesure et qu'il s'en répande une suffisante abondance parmi les ouvriers. Non certes pour que

ceux-ci relâchent leur labeur — l'homme est fait pour travailler comme l'oiseau pour voler — mais pour qu'ils acquièrent par l'épargne un patrimoine qui, sagement administré, les mettra à même de faire face plus aisément et plus sûrement à leurs charges de familles.

(Pie XI, *Quadragesimo Anno*.)

L'Etat gardien du bien commun doit affirmer son autorité pour limiter les excès de la concurrence et les abus de la puissance économique.

Il faut que la libre concurrence contenue dans de raisonnables et justes limites et plus encore la puissance économique soient effectivement soumises à l'autorité publique en tout ce qui relève de celle-ci.

(Pie XI, *Quadragesimo Anno*.)

Mais l'Etat doit à son tour se garder de ses propres excès et de ses propres abus, de ce qu'on appelle *l'étatisme*.

De même qu'on ne peut enlever aux particuliers pour les transférer à la communauté les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes.

(Pie XI, *Quadragesimo Anno*.)

### VII.—Dans l'ordre international

La réforme sociale de chaque Etat suppose une stabilité internationale, qui ne peut être obtenue que par des institutions.

Dans l'encyclique *Quadragesimo Anno*, Pie XI condamne à la fois "le nationalisme ou l'impérialisme économique" et "l'internationalisme" ou impérialisme international de l'argent par lequel "là où est l'avantage, là est la patrie". Et il ajoute:

Il convient que les diverses nations si étroitement solidaires et interdépendantes dans l'ordre économique mettent en commun leurs réflexions et leurs efforts pour hâter, à la faveur d'engagements et d'institutions sagement conçues, l'avènement d'une bienfaisante et heureuse collaboration économique et internationale.

### Conclusion

Mais les institutions ne sont rien sans l'esprit qui les anime. La condition des travailleurs ne sera relevée par les institutions que si elles ont une âme. Quelle sera cette âme? L'Eglise ne cesse de nous le dire:

Le remède fondamental consiste dans une rénovation sincère de la vie privée et publique selon les principes de l'Evangile.

(Pie XI, *Divini Redemptoris*.)

(Textes recueillis et présentés par le Secrétariat social de Lyon.)

### Appel des catholiques anglais

Le "Catholic Herald" de Londres lance cet appel:

"Nous, membres du laïcat catholique de Grande-Bretagne, en appelons aux laïques catholiques du monde entier: qu'ils se joignent à nous dans un appel immédiat au Saint-Père et aux hiérarchies de nos pays respectifs, qu'ils exposent devant leurs propres gouvernements et les gouvernements du monde, de la plus

solennelle façon, l'enseignement de l'Eglise sur la Guerre, afin de les persuader qu'il est encore possible, pour les nations, de s'accorder entre elles."

### "Les grands cimetières sous la lune"

Bernanos jugé par le R. P. Cordovani, O.P., maître du Sacré Palais

"La Croix" du 7 janvier dernier, publie l'important article suivant dû à la plume de son correspondant romain, le chanoine Glorieux.

Sous ce titre, qui est celui du dernier livre de M. Georges Bernanos, l'"Osservatore Romano" publie, en première page, un article du R. P. Cordovani, O.P., maître des Sacrés Palais apostoliques, dont nous donnons, avec un fidèle résumé, les principaux passages:

Après avoir rappelé les grandes lignes du livre, en insistant sur "le langage violent, souvent proche de la vulgarité", avec lequel l'écrivain accuse soldats, prêtres, évêques — ces derniers notamment, pour leur lettre collective sur la guerre d'Espagne, — l'auteur de l'article poursuit: "C'est un phénomène caractéristique de notre époque de trouver quelques écrivains qui, tout en se déclarant catholiques, éprouvent le besoin d'accuser l'Eglise, pour des raisons d'ailleurs opposées, les uns estimant qu'elle appuie l'absolutisme, les autres qu'elle le combat: ceux-là réclament de la sympathie pour le mouvement rouge, ceux-ci pour le mouvement totalitaire. Et comme l'Eglise fait preuve de justice et de charité pour tous, sans connivence ni faiblesse pour personne, il en résulte qu'un grand nombre sont mécontents; mais que cela arrive pour un catholique, voilà un fait surprenant et pathologique."

Dans une seconde partie, le P. Cordovani fait quelques remarques plus précises: il constate d'abord qu'en attaquant tout le monde, Georges Bernanos diminue la valeur de ses critiques contre les nationalistes, et il lui reproche de s'être *disqualifié* lui-même en ne dénonçant que les injustices des nationalistes, sans parler "des iniquités et des horreurs que les communistes ont commises dans toute l'Espagne".

"Il s'emporte, poursuit l'auteur de l'article, contre ceux qui sont intervenus en faveur de Franco et reste tranquille en face de l'intervention soviétique, qui est une des causes principales de toutes les horreurs de la guerre d'Espagne! Et, en outre, il ne fait aucune observation sur ceux qui soutiennent et défendent le communisme espagnol en s'alliant aux violences de Moscou."

Un vrai catholique devrait juger plus équitablement le bien et le mal. Bernanos ferme les yeux sur les massacres des communistes, et "il s'emporte contre le clergé au nom de son catholicisme. C'est une attitude injustifiable". Et le P. Cordovani ajoute: "Nous ne tomberons pas, quant à nous, dans l'erreur opposée à celle de Bernanos en fermant les yeux sur ce qui se passe en Allemagne et dans d'autres pays d'Europe, en faisant le silence sur les erreurs de l'absolutisme, pour ne voir que les erreurs du communisme. Nous sommes en face d'une crise de la raison et de la civilisation, non d'une crise de la religion et de la foi.

"Disons vigoureusement que la force soustraite au contrôle de la raison et de la foi devient violence brutale, ruine les peuples et tue sans justification: mais pouvons-nous nier que la raison oblige les peuples à se défendre contre le communisme? Pourquoi ne pas dire que la guerre d'Espagne serait terminée depuis longtemps s'il y avait eu de la bonne volonté chez les nations voisines? Pourquoi ne pas dire plutôt la nécessité d'un Directoire des nations, d'un organisme de droit public pour la solution des questions internationales, les soustrayant à un indi-

vidualisme sans limites et à la domination du plus fort? Pourquoi ne pas dire qu'un retour à la morale dans les relations internationales s'impose, ainsi qu'un changement de direction dans cette politique d'armements et de violence?"

Au contraire, l'auteur du livre s'est contenté de critiquer. Peut-être voulait-il souligner que l'absolutisme et le communisme conduisent aux mêmes erreurs et que le seul remède aux maux contemporains est un retour à une doctrine de justice qui sauvegarde les droits des citoyens. Mais il fallait demeurer impartial: "Il n'est pas légitime de parler avec colère des erreurs et des déflections de ceux qui veulent reconstruire une Espagne catholique, quand on demeure insensible en face d'une tyrannie barbare qui a tenté de faire de l'Espagne une succursale de la Russie et qui bouleverse l'Europe. L'auteur aurait dû indiquer les voies de la justice et de la paix pour tous, en ce moment où le bien commun est nié pratiquement par le mouvement des soi-disant démocrates rouges et n'est pas davantage sauvegardé par l'absolutisme des régimes d'autorité. De cette façon seulement, on n'offense pas qui a raison et on ne justifie pas qui a tort. A. G.

## Nouveaux camps de concentration, en U. R. S. S.

De nouveaux camps de concentration ont été créés par la G. P. U. le long des côtes de la mer Blanche, dans une localité complètement déserte et séparée du reste du monde. Les quelques villages indigènes habités par les "pomori" ont été détruits; quant aux "pomori", ils ont été transférés dans d'autres zones, dans le but d'éviter toute possibilité d'un contact quelconque entre les déportés et la population.

Encouragez  
nos  
Annonces

### POURQUOI VOUS TOURMENTER ? ...

Confiez à nos horloges enregistrees le problème de

### VOTRE PROTECTION

Contrôle mécanique des présences imprimées automatiquement sur une feuille. Nos spécialistes vous renseigneront sans obligation. — Prix et conditions pour convenir à votre budget.

### INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES COMPANY LIMITED

643, rue Craig ouest, Montréal, Qué. Tél. L.A. 3191 188, Côte d'Abraham, Québec, P.Q. Tél. 2-5404

... Voir à ...

## la santé de l'enfant

est voir à son meilleur héritage

Vous lui donnez cela en lui procurant du bon lait. Tout notre lait provient de vaches tuberculinisées, et est aussi parfaitement pasteurisé.

Appelez FRontenac 3121

**J. Joubert**  
LIMITÉE

### PHARMACIE PINSONNAULT

1390 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS MONTREAL  
Tél. AMherst 5544 — CHerrier 0376

CLairval 7902

Service courtois et diligent

### AQUILA LAPOINTE

ASSURANCES

Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident — Maladie, etc., etc.

4466, RUE LAFONTAINE  
(Angle William-David)

MAISONNEUVE  
MONTREAL

MEMBRE DU CERCLE LEON XIII.

Demandez à votre fournisseur la chemise

### Town Gentleman

faite par

### TRIO SHIRT Mfg

Tél. : BElair 3413

736, Notre-Dame ouest,

MONTREAL



**L'Internationale syndicale chrétienne**

"COMMUNAUTE NOUVELLE"

Il y a plus de cinquante ans que les premières voix se sont levées pour demander la protection des travailleurs, qui, dans presque tous les pays, forment la majorité de la population et qui, par le fait même, tant de leur dépendance du salaire que du manque d'organisation, "se sont vus, avec le temps, livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée". Et "un petit nombre de riches et d'opulents" a pu imposer ainsi un "joug presque servile à l'infinité multitude des prolétaires" (*Rerum novarum*, 1891).  
Il fallait dans ces conditions que l'Etat se rendit compte de la nécessité de son intervention, qu'il prit des mesures législatives pour protéger l'ouvrier contre les abus, qu'il interdit l'exploitation des femmes et des enfants, qu'il assurât l'ouvrier contre les suites

des accidents, de la vieillesse, de l'invalidité, des maladies, qu'il l'aidât à s'assurer contre le chômage, qu'il intervint dans la réglementation de la durée du travail, qu'il jetât surtout les bases juridiques du contrat de travail, base, lui-même, du statut de l'ouvrier.

Et tout cela, après avoir été entamé dans le domaine national, devait être coordonné dans le domaine international.

Cette tâche, pourtant, n'est pas terminée.

Nous ne saurions prétendre que les droits des travailleurs fussent assurés partout.

La tâche des Etats n'est pas épuisée.

Au contraire, par la force des choses, elle s'étend quelquefois dans une tout autre direction.

La question, actuellement, n'est plus tant de limiter la durée du travail de l'ouvrier pour des raisons d'ordre physique que de faire en sorte que le travailleur soit pourvu de travail.

Et puis, combien de pays

n'existe-t-il pas où les travailleurs se trouvent dans la plus grande misère et où l'Etat est, comme en Chine, incapable de les protéger ou bien—et cela est plus près de chez nous—ne leur reconnaît que le droit d'applaudir à chaque nouvelle décision d'un chef tout-puissant.

Il reste donc une tâche énorme qui réclame tous nos efforts. Et quand même...

Lorsque, en 1922, notre Internationale établissait son programme économique mondial, elle l'a divisé en trois parties.

La première fut consacrée aux principes; mais, ensuite, avant de dresser le programme des revendications, l'Internationale a établi son programme concernant l'organisation économique.

Car, en réalité, le mouvement ouvrier chrétien ne veut pas seulement la législation protectrice du travail, elle ne se contente pas d'un ensemble de lois, aussi beau soit-il, et de systèmes d'assurance; elle veut que le travail, vrai élément actif et vivifiant de l'économie, soit reconnu selon sa valeur et ait la place qui lui revient dans la vie économique et sociale.

Le mouvement ouvrier chrétien ne veut pas maintenir sans plus, à quelques redressements et quelques précautions près, le régime capitaliste.

Son programme ne vise pas à l'administration, au corps de la société malade, de quelques médicaments, de quelques drogues, qui peuvent être utiles pour empêcher le progrès du mal.

Le but qu'il se pose, c'est le rétablissement complet, la création d'une communauté nouvelle.

(Extrait du journal I.S.C., numéro de décembre 1938.)

**Mobilisation des jeunes communistes**

POUR LA FUTURE REVOLUTION AUX ETATS-UNIS

La revue américaine "National Republic" donne le compte rendu de la seconde conférence annuelle des Jeunes Communistes Américains, qui s'est réunie récemment à New-York, au temple maçonnique des "Odd Fellows". Plus de 500 délégués, en cravate rouge, y ont pris part, sous la présidence de Al Steele, l'ancien candidat communiste pour la Cour Suprême de justice de New-York en 1934, et secrétaire général de la Section de Harlem de la Ligue des Jeunes Communistes à New-York.

Un important discours fut prononcé par John Little et Sam Banks, un autre leader rouge, montra la progression des effectifs du mouvement des Jeunes Communistes: celui-ci compte actuellement plus de 10,000 membres dans l'Etat de New-York. Les vétérans du front rouge espagnol jouèrent un grand rôle à la Conférence; George Watt et Milton Wolff, commissaire politique et major des armées de l'Espagne républicaine, étaient présents.

**Prêts aux particuliers**

Banque d'escompte, la Banque Canadienne Nationale fait surtout des avances au commerce. Mais elle accueille avec la même cordialité les non-commerçants, quelque profession ou métier qu'ils exercent.

Le gérant de succursale étudie toujours avec sympathie les demandes d'emprunt qui lui sont faites par des particuliers honorables et solvables. Adressez-vous à lui avec confiance, même si votre proposition n'a pas un caractère commercial.

**BANQUE CANADIENNE NATIONALE**

Actif, plus de \$146,000,000  
537 bureaux au Canada  
66 succursales à Montréal

Plateau 5151

**ACHETER CHEZ DUPUIS C'EST ECONOMISER**

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

**Dupuis Frères**  
LIMITÉE

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe.

Tannerie : 4900, rue Iberville

**Daoust, Lalonde & Cie, Ltée**

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES  
TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :  
939, SQUARE VICTORIA — MONTREAL

CHerrier 1300

**I. NANTEL**

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny — Montréal

**ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS**

**MAGNUS POIRIER**

DIRECTEUR DE FUNERAILLES  
BUREAU CHEF:

6603 ST-LAURENT CR. 5700

SUCCURSALES ET SALON MORTUAIRE:

6520 St-Denis 2045 Champlain  
2184 Fulum 1874 Boul. Rosemont



6621, St-Hubert, Montréal CAtumet 0301  
SERVICE D'AMBULANCE

**TAIT-FAVREAU LIMITEE**

L. FAVREAU, O.O.D., Président.

LE SPECIALISTE

L'Optométriste  
**LORENZO FAVREAU**

et ses assistants  
Pierre Crevier, Ba. O. et Lucien Hébert, Ba. O.  
OPTOMETRISTES-OPTICIENS LICENCIÉS  
"Bacheliers en Optométrie"

Bureau du Centre: 265, rue Ste-Catherine E. Tél. LA. 6703  
Bureau du Nord: 6890, rue Saint-Hubert Tél. CA. 9344

EXAMEN de la VUE  
Lunettes, Lorgnons, VERRES CORRECTEURS

NOTRE FAVORI NATIONAL

**Gin**

**MELCHERS**  
CROIX D'OR

10 oz. 90¢  
26 oz. 2.00 40 oz. 2.80

LA BOISSON LA PLUS SAINE  
Plus Forte Plus Savoureuse



LONDON CLUB  
London Dry Gin

THREE CASTLES  
Liqueur Whisky

PRODUITS DE MELCHERS DISTILLERIES LIMITED, Montréal et Berthierville

1100 RUE PLESSIS  
MONTY, GAGNON & MONTY  
AMHERST 8660  
MONTY, GAGNON & MONTY  
POMPES FUNEBRES  
SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE



G. N. MONTY

LAPOINTE, 111 RUE ADAM, MAISONNEUVE — AMHERST 896



**Syndicats divers dans la profession organisée**

(Suite de la première page)

versité syndicale mènerait à la concurrence syndicale qui comporte la concurrence contractuelle et conduit à la multiplicité des accords et partant à la diversité des conditions de travail et des conditions de production souvent dans une seule et même profession et industrie".

Voilà un exemple où, malgré une diversité syndicale manifeste, on a su éviter les conflits et conserver la paix par le droit pendant vingt-cinq ans. Il est évident qu'elle constitue une étape importante sur le chemin de la profession organisée, une des cellules de la communauté nouvelle.

Notons encore que l'organe central qui, pendant vingt-cinq ans, a exercé la juridiction, est une commission paritaire.

C'est à dessein qu'on a évité de nommer un président "impartial" qui serait l'arbitre entre deux groupes. Bien au contraire, on a fourni la preuve, fort intéressante pour tous ceux qui s'occupent de la question, qu'il est possible qu'une commission paritaire composée d'employeurs et de travailleurs assure une jurisprudence telle que, plutôt que de la miner, elle renforce l'institution.

Cette convention collective est née de la collaboration des parties intéressées. Et l'on sait que, dans les arts graphiques, les ouvriers aiment marcher à la tête du progrès: les patrons semblent être faits du même bois. A côté de M. Diemer, patron-président de la Commission centrale paritaire, nous voudrions nommer un des promoteurs de la convention, M. Veraart, actuellement professeur d'économie politique, qui, il y a vingt-cinq ans, en tant que secrétaire de l'organisation patronale, fut la force motrice lors de la conclusion de la convention.

Nous avons l'impression que, de nos jours, grand nombre de ses confrères n'ont toujours pas compris ce que, lui, a compris il y a vingt-cinq ans.

J'allais citer des noms très connus, à Genève, mais j'y renonce pour le moment.

(Extrait du bulletin de l'Internationale Syndicale Chrétienne, février 1939).

**Les truquages du communisme**

Rome, 3 décembre 1938. — Le "Messager d'Athènes" publie, sous ce titre, un article qui dénonce les truquages sous lesquels le communisme aime à se déguiser, à l'heure actuelle en Grèce.

Après de nombreux échecs qu'il a récemment éprouvés, le communisme dirige tous les efforts de sa propagande vers la jeunesse. La chose en elle-même n'est pas nouvelle. Personne n'a certainement oublié la propagande délétère faite par le communisme dans les écoles et surtout dans les Universités. Seule, la méthode a changé. Aux turbulentes manifestations de la jeunesse communiste, succède une tactique d'apparence plus modeste. Le communisme s'affuble d'un masque d'actualité. Il n'annonce plus la victoire finale, c'est-à-dire le triomphe de la révolution rouge. Il se déguise en pacifiste, pour aller à l'assaut des positions qu'il guette.

Le sous-secrétariat de la Sécurité de l'Etat qui a été chargé d'entreprendre la lutte contre le communisme en Grèce, est entré en possession d'informations précises sur les dernières instructions données par le IIIe Internationale à ses innombrables agents disséminés dans tous les Etats, ainsi que sur la façon dont ces instructions devront être appliquées.

Il va de soi que la Grèce n'a pas été oubliée dans la liste des Etats qui devront être exposés aux périls de la propagande communiste. Celle-ci s'attaque particulièrement à la jeunesse et fait de son mieux pour la corrompre. Elle se cache derrière des organisations qui, du moins en apparence, professent des idéologies indemnes de toute

pensée destructive. Les principes sont démocratiques, humanitaires et surtout pacifistes. Le sous-secrétariat pour la sûreté de l'Etat a publié la liste de ces Associations:

- 1) Union des organisations étudiantes pour le progrès;
- 2) Union pacifiste des organisations de la jeunesse;
- 3) Union pour la liberté de l'homme et du citoyen;
- 4) Union pacifiste internationale;
- 5) Les amis de la paix;
- 6) Ligue de la jeunesse pour la liberté et la paix;
- 7) Union de la jeunesse en Grèce.

Quels magnifiques titres! Mais aussi, combien de pièges tendus sous les pas des Grecs, honnêtes et loyaux. Tandis qu'ils s'imaginent, à la faveur de ces titres, entrer dans les associations aux principes humanitaires et sains, ils ne font que servir le communisme international, dont toutes ces organisations ne sont que les antichambres.

Le but de ces groupements est évidemment de réunir sous une apparence inoffensive une foule d'adhérents qui, avec le temps et une préparation appropriée, peuvent devenir d'excellents éléments quand le moment sera venu de déclencher une attaque. Telle est du moins l'opinion du sous-secrétariat pour la sûreté de l'Etat sur lesdites organisations.

**Le Komintern en Chine**

Au cours des dernières séances tenues par le Komintern, il a été décidé de porter une attention toute particulière sur le mouvement communiste en Chine, dans la république Mongol et dans la république Tuvinskaja. Cette dernière est formée par une partie

de la Mongolie extérieure; elle est nominalement indépendante, mais en réalité, elle entre dans la sphère d'influence des Soviets. Quant à la république Mongol, créée en 1921, on sait que les communistes mongols se font appeler "révolutionnaires populaires". N'étant pas un parti communiste officiel, ils ne sont pas affiliés au "Komintern", mais ils "adhèrent" seulement à l'Internationale communiste, ce qui en réalité ne change rien, d'autant plus que la "république populaire mongol" est une république soviétique. Cependant, la décision prise par le Komintern prouve que parmi les mongols, nombreux sont les sentiments antibolchevistes.

**Fermeture de l'Université d'Innsbruck**

Le gouvernement des nazis vient de consommer une nouvelle iniquité. En dépit des promesses faites, il s'est emparé de l'Université de théologie d'Innsbruck "le Canisianum", réputé à travers le monde entier pour son haut enseignement, et en a chassé les professeurs jésuites et leurs élèves dont un bon nombre d'Américains. Heureusement tous ont pu se transporter en Suisse, à Sion, où se poursuivra l'oeuvre si brutalement interrompue.

LISEZ ET FAITES LIRE "LA VIE SYNDICALE"

**ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS**

Tél. FR. 8161

**ARTHUR LANDRY**

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES  
SALONS MORTUAIRES MODERNES  
SERVICES D'AMBULANCES ET DE LA MORCUE

SALONS: 518 } RACHEL EST  
BUREAU: 528 }

CEO. GODIN, gérant

**ANTONIO GARNEAU, C.R.**

Avocat et procureur



BERTRAND, GARNEAU & PIGEON

276 ouest, rue St-Jacques, Montréal

MA. 7291

**ETABLIE 1790!**

**EXCELLENTS AVEC la Bière**

**Dow**

**OLD STOCK**